



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEZIA, EYL, LE PRUNENEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : M. BEAUJOUAN, LE BOULC'H

PV du 20 septembre 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Yerres

Fermeture du terrain synthétique, stade Pierre Mollet à partir du lundi 5 septembre 2022



jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Mairie d'Épinay-sur-Orge

Fermeture du terrain en herbe du stade du Breuil les 24 et 25 septembre 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Chéron

Fermeture du stade du Boulay du 13 septembre jusqu'au 1^{er} novembre 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vert-le-Petit

Fermeture des terrains en herbe et en schiste du complexe sportif de la Cheminée Blanche du vendredi 9 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022.

COUPES

Tirage le mardi 20 septembre 2022

En présence de :

CD : M. FORNARELLI

Le premier tour de la Coupe Essonne et de la Coupe District aura lieu le dimanche 9 octobre 2022 pour les Seniors, U16, Vétérans et +45 ans.

Exempts : Essonne Seniors : Lissois FC

District Seniors : Aigle Fertois

Challenge + 45 ans : Pays Limours ENT

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de Coudraysien FC du 18 septembre 2022 à 18 h 26, nous informant du forfait général de sa deuxième équipe Seniors évoluant en D5/D. Amende réglementaire pour forfait général.

Courriel des Ulis CO du 19 septembre 2022, nous informant du forfait général de sa troisième équipe Seniors évoluant en D5/B. Amende réglementaire pour forfait général. Cette équipe est retirée de la Coupe du District Seniors.

U14

Courriel et notification Extranet LPIFF de Ballancourt FC du 16 septembre 2022, demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14. Refus de la Commission : demande tardive. (Voir PV du 6 septembre 2022).

Notification Extranet LPIFF de Boussy-Quincy FC du 20 septembre 2022, demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14. Refus de la Commission : demande tardive. (Voir PV du 6 septembre 2022).



Courriel de Coudraysien FC du 18 septembre 2022,
nous informant du désengagement de son équipe U14 évoluant en D4/C.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF de Lissais FC (pour l'entente Lissais-Vert le Grand) du 6 septembre 2022,
demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.
Cette équipe évoluera en D4/B.
(Voir PV du Comité Directeur restreint du 16 septembre 2022).
La rencontre n° 24701519 Vigneux CO 2 / Lissais-Vert le Grand 2 * D4/B du 24 septembre 2022 est
reportée à une date ultérieure.

Courriel d'Orsay Bures FC du 14 septembre 2022,
nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

U16

Notification Extranet LPIFF de Boussy-Quincy FC du 20 septembre 2022,
demandant l'engagement d'une deuxième équipe U16.
Refus de la Commission : demande tardive. (Voir PV du 6 septembre 2022).

Courriel de Coudraysien FC
nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel d'Igny AFC
nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U16 évoluant en D4/C.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de Janville Lardy ASL
nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/C.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U18

Courriel de Janville Lardy ASL du 16 septembre 2022,
nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel et Notification Extranet LPIFF de Milly Gatinais FC du 14 septembre 2022,
nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.



Courriel de St Vrain FC (pour l'entente St Vrain-SO Vertois)
nous informant du désengagement de son équipe U18 en Coupe de l'Essonne U18.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Vétérans

Courriel Extranet LPIFF de Sports Aventure Horizon Association du 16 septembre 2022,
nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel des Ulis CO du 19 septembre 2022,
nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour forfait général.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Vétérans et +55 ans

Courriel de Verrières le Buisson.
La Commission ne peut accéder à votre demande de réaménagement du calendrier 55 ans.
Il vous appartiendra de gérer vos cinq journées ponctuellement,

+45 ans

Courriel de Morangis Chilly FC du 14 septembre 2022,
nous informant du désengagement de sa deuxième équipe +45 ans évoluant en Poule E.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de Personnel Communal de Ste Geneviève des Bois du 13 septembre à 22 h 05,
nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en Poule E.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

+55 ans

Courriel de Vigneux FCO du 16 septembre 2022,
nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en Poule B.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

igny AFC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D4/A auront lieu à 15 h.
Accord de la Commission.



Ste Geneviève FC

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/B et D5/B auront lieu à 15 h.

Accord de la Commission.

Tremplin Foot

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D4/A auront lieu à 16 h.

Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

igny AFC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/B auront lieu à 13 h.

Accord de la Commission.

Morangis Chilly FC

Les rencontres à domicile des équipes U16 évoluant en D2/B et D3/B auront lieu à 13 h.

Accord de la Commission.

Tremplin Foot

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h.

Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 12 h au stade Jean-Louis Moulin n°1 (terrain synthétique) et celles de l'équipe D3/C auront lieu à 12 h au stade Desroys du Roure 1 (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

Sud Essonne

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/C auront lieu au stade Yao Koffi / Roger Carenton à Etrechy (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

Tremplin Foot

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 12 h.

Accord de la Commission.



FOOT FEMININ

Demande de changement de date, d'heure et d'installation via Footclubs avec accord des deux clubs

Athis-Mons USO 1 / Boissy Ss/ St Yon FC 1 * Du 24 septembre 2022 au 12 novembre 2022 à 16 h au stade Auguste Delaune

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 18 SEPTEMBRE 2022

D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Fleury 91 FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Savigny Foot CO 2 / Morsang sur Orge FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Jeunesse Etampoise 1 / Arpajonnais RC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 septembre 2022.

D4/A

Dourdan Sports 2 / VYC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande à Dourdan Sports de bien vouloir donner les droits à un dirigeant Seniors.

D5/C

Sports Aventure Horizon Association 1 / Grigny US 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.



La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 septembre 2022.

D5/D

Milly Gatinais FC 2 / Athis-Mons USO 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 18 septembre 2022 à jouer à une date ultérieure

SGSSP 2 / Saclas Méréville US 1 * D4/A

Aigle Fertoise 2 / Villabé ETS 2 * D5/A

Plateau Saclay ES 1 / Antillais Vigneux 1 * D5/D

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Bondoufle AMC 2 / Montgeron ES 2 * D5/C

Accord de la Commission.

Match n° 24725922 du 18 septembre 2022

Wissous FC 1 / Itteville AS 1 * D2/B

Courriel de Wissous.

Suite au motif invoqué, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 24726050 du 18 septembre 2022

Portugais Ris Orangis US 1 / Grigny FC 1 * D3/A

Courriel de Grigny FC.

Courriel de Ligue Paris Compétitions du 14 septembre 2022 (extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors, en date du 13 septembre 2022).

Au vu du motif invoqué (match de Coupe de France), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 24726321 du 18 septembre 2022

Vigneux CO 2 / Igny AFC 4 * D4/A

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Vigneux CO 2.

Amende réglementaire à Vigneux CO.

Match n° 24723222 du 18 septembre 2022

Wissous FC 2 / Portugais Ris Orangis US 2 * D5/A

Courriel de Wissous.

Suite au motif invoqué, la rencontre est reportée à une date ultérieure.



Match n° 24723357 du 18 septembre 2022

Tigery AS 1 / Ulis CO 3 * D5/B

Lecture feuille de match.

Courriel de Tigery AS.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait des Ulis CO 3.

Amende réglementaire aux Ulis CO.

Match n° 24723535 du 18 septembre 2022

Arpajonnais RC 2 / Lissais FC 3 * D5/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Arpajonnais RC 2.

Amende réglementaire à Arpajonnais RC.

Match n° 24723543 du 18 septembre 2022

MNVDB FC 3 / Janville Lardy ASL 2 * D5/D

Courriel de MNVDB FC, en date du vendredi 16 septembre 2022 à 09 h 34, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de MNVDB FC 3.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 18 SEPTEMBRE 2022

D1

Villemoisson FC 5 / SO Vertois 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022.

D2

Boussy-Quincy FC 5 / Bergeries AS 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 18 septembre 2022 à jouer à une date ultérieure

St Chéron ES 5 / Milly Gatinais FC 5 * D1

TI 72 h du 18 septembre 2022 à jouer le 9 octobre 2022

Plateau Saclay ES 5 / Pays Limours ENT 5 * D1

Angervilliers AS 5 / Athis-Mons USO 5 * D2



CHAMPIONNAT U14

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / Ste Geneviève FC 2 * D3/A
Paray FC 2 / St Germain Arpajon 1 * D3/C
Verrières le Buisson 1 / Juvisy Académie 1 * D3/D
SGSSP 2 / Athis-Mons USO 1 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB-Villejust 1 / Massy 91 FC 2 * D2/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge SC 1 / Brétigny FCS 3 * D2/B
Ste Geneviève FC 1 / Tremplin Foot 1 * D2/B
St Germain lès Arpajon AS 1 / Portugais Ris Orangis US 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs

Grigny US 2 / Villabé ETS 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (stade fermé).

Demande de changement d'heure via Footclubs et courriel de la Mairie d'Epinay-sur-Orge

Epinay sur Orge SC 3 / Janville Lardy ASL 1 * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (un seul terrain).

Demande de changement d'heure via Footclubs

Menecy CS 2 / Breuillet-Boissy 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (critérium U12/U13).

Match n° 24700627 du 18 septembre 2022

VYC 1 / Dourdan Sports 1 * D1

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique Pierre Mollet à compter du 5 septembre 2022 (travaux).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 24701119 du 24 septembre 2022

MNVDB-Villejust 2 / Evry FC 4 * D3/B

Courriel de MNVDB FC du 19 septembre 2022, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de MNVDB-Villejust 2.



CHAMPIONNAT U16

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Juvisy Académie * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Dourdan Sports 2 / Sud Essonne 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Paray FC 2 / Aigle Fertoise 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (déjà une rencontre 13 h avec l'équipe 1).

Match n° 24724653 du 25 septembre 2022

St Michel FC 91 1 / Draveil FC 1 * D2/B

Demande de St Michel FC 91 de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Draveil FC.

Suite au désengagement de Janville Lardy ASL, plus de rencontre en U16 D4/C.

La Commission maintient la rencontre à 13 h.

Match n° 24724741 du 25 septembre 2022

VYC 2 / Milly Gatinais FC 1 * D3/A

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique Pierre Mollet à compter du 5 septembre 2022 (travaux).

Demande de VYC de changement de terrain.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade Léo Lagrange n°1 à Yerres (terrain en herbe).

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 18 SEPTEMBRE 2022

D2/A

Juvisy Académie 1 / Orsay Bures FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

MNVDB-Villejust 2 / Mennecey CS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



1^{er} avertissement et amende à MNVBD FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Palaiseau-Villebon 3 / Brunoy FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu des observations sur la feuille de match et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 18 septembre 2022 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise 1 / Morsang sur Orge FC 1 * D3/B

Plateau Saclay ES 1 / Saclas Méréville US 1 * D3/B

Match n° 24728128 du 18 septembre 2022

Athis-Mons USO 1 / Trois Vallées FC 1 * D3/A

Demande d'Athis-Mons USO de changement de date via Footclubs.

Refus de Trois Vallées FC.

TI 72 h.

La Commission fixe la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 24978297 du 18 septembre 2022

Montgeron ES 1 / St Vrain-SO Vertois 1 * D3/C

Courriel de St Vrain FC, du 15 septembre 2022 à 11 h 17, nous informant du forfait avisé de son équipe U18.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de St Vrain-SO Vertois 1.

Match n° 24978299 du 18 septembre 2022

Sud Essonne 1 / Portugais Ris Orangis US 1 * D3/C

Courriel des Portugais Ris Orangis, du 15 septembre 2022, nous informant du forfait avisé de son équipe U18.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait des Portugais Ris Orangis US.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 18 SEPTEMBRE 2022

D2/A

Mennecy CS 11 / Boussy-Quincy FC 11

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

D2/B

AOP Corbeil 11 / Villabé ETS 11



Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende pour AOP Corbeil pour refus de faire la FMI et non connaissance des identifiants.

D3/B

Personnel Communal Ste Geneviève 11 / Morsang sur Orge 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D3/C

Fontenay Vicomte FR 11 / Paray FC 12

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Jeunesse Etampoise 12/ Juvisy Académie 11

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 septembre 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Soisy sur Seine AS 12 / Dourdan Sports 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande à Dourdan Sports de bien vouloir donner les droits à un dirigeant Vétérans.

TI 72 h du 18 septembre 2022 à jouer à une date ultérieure

Plateau Saclay ES 11 / Palaiseau US 11 * D3/A

Athis-Mons USO 11 / Janville Lardy ASL 11 * D3/C

SO Vertois 11 / Benfica Yerres 12 * D3/C

Match n° 24723828 du 18 septembre 2022

Ollainville AS 11 / Jeunesse Etampoise 11 * D2/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe jeunesse Etampoise 11.

Amende réglementaire à Jeunesse Etampoise.



Match n° 247239222 du 18 septembre 2022

Wissous FC 12 / Coudraysien FC 11 * D3/A

Courriel de Wissous.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 24728006 du 18 septembre 2022

Ballainvilliers AS 11 / Ulis CO 11 * D4/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Ulis CO 11.

Amende réglementaire aux Ulis CO.

Match n° 24728004 du 18 septembre 2022

Ris Orangis US 11 / Champlan FCO 11 * D4/A

Courriel de Champlan FCO du 15 septembre 2022, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Champlan FCO.

Match n° 24728084 du 4 décembre 2022

Champlan FCO 11 / Aigle Fertoise 11 * D4/A

Demande de Champlan FCO d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre retour se déroulera à Champlan le 16 avril 2023 à 09 h 30.

Match n° 24723841 du 5 février 2023

Orsay Bures FC 11 / Portugais Ris Orangis US 11 * D2/B

Demande d'Orsay Bures FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les deux rencontres ne peuvent se dérouler à Ris Orangis.

Match n° 24728025 du 12 février 2023

Champlan FCO 11 / APCSS 91 11 * D4/A

Demande de Champlan FCO d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les deux rencontres ne peuvent se dérouler à APCSS (Corbeil Essonnes).

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 18 SEPTEMBRE 2022

Poule B

Champcueil FC 8 / Villejust Avenir 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.



La Commission demande à Dourdan Sports de bien vouloir donner les droits à un dirigeant Vétérans +45 ans.

Igny AFC 8 / Villabé ETS 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Poule D

Molières-Pecqueuse 8 / Viry Chatillon ES 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Poule F

AOP Corbeil 8 / Paray FC 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende pour AOP Corbeil pour refus de faire la FMI et non connaissance des identifiants.

TI 72 h du 18 septembre 2022 à jouer à une date ultérieure

SO Vertois 8 / Portugais Ris Orangis US 8 * Poule C

Match n° 24977753 du 18 septembre 2022

St Michel FC 91 8 / Wissous FC 8 * Poule A

Courriel de Wissous.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 24977940 du 18 septembre 2022

Breuillet FC 8 / Courcouronnes FC 8 * Poule C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Courcouronnes FC 8.

Amende réglementaire à Courcouronnes FC 8.

Match n° 24978027 du 18 septembre 2022

Soisy sur Seine AS 8 / St Chéron ES 8 * Poule D

Lecture feuille de match.

Courriel de Soisy sur Seine AS.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de St Chéron ES 8.

Amende réglementaire à St Chéron ES.



Match n° 24978121 du 18 septembre 2022

Itteville AS 8 / Lisses Foot 91 8 * Poule E

Courriel de Lisses Foot du 15 septembre 2022, nous informant du forfait avisé de son équipe +45 ans * Poule E.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Lisses Foot 91.

Match n° 24978213 du 18 septembre 2022

Aigle Fertoise 8 / Antillais Vigneux 8 * Poule F

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait des Antillais Vigneux 8.

Amende réglementaire aux Antillais Vigneux.

+55 ANS

Demandes de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villebon SPF 10 / Etampes FC 10 * Poule B * Du 18 septembre 2022 au 25 septembre 2022

VYC 10 / Morangis Chilly FC 10 * Poule A * Du sans date au 9 octobre 2022

Accord de la Commission, au vu des motifs invoqués.

Match n° 24977545 du 18 septembre 2022

Athis-Mons USO 10 / Verrières le Buisson 10 * Poule A

Demande d'Athis-Mons USO de changement de date via Footclubs.

La Commission ne peut son accord, sans l'accord du club adverse.

TI 72 h.

La Commission fixe la rencontre à une date ultérieure.